

FLASH INFORMATIONS COMMUNALES

Avril 2013

Bloc note agenda

Mercredi 8 mai : Commémoration de l'armistice de 1945 :

10 h 00 messe à Villexanton

11 h 00 rassemblement à la mairie de Maves

11 h 15 Défilé et Cérémonie au Monument aux Morts, suivis d'un vin d'honneur à la salle de l'ancien presbytère



Samedi 4 mai : lecture pour les petits à la maison des Associations de 10 h à 10 h 30

Samedi 4 mai : Concert organisé par l'association Loisirs et Culture avec l'ensemble vocal Antoine Boësset accompagné par l'Orchestre de Chambre La Salamandre, 20 h 30 à l'église de Maves

Dimanche 5 mai : brocante organisée par l'association Broc'Ecole

Dimanche 12 mai : randonnée de voitures anciennes - Les voitures seront visibles de 12 h 00 à 14 h 00 au Moulin ou sur la place de l'église en cas de pluie.

Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée au public le vendredi 10 mai. En cas d'urgence s'adresser à Madame le Maire ou aux adjoints.

Point lecture - Maison des associations - Rappel

Le point lecture de l'étage de la maison des associations est ouvert tous les samedis de 10h à 11h30. (sauf le 11 mai). Fermeture estivale le 7 juillet - Réouverture le 7 septembre.

Les prochaines lectures pour les petits auront lieu le 4 mai, le 1^{er} juin et le 7 juillet de 10 h 00 à 10 h 30

L'équipe de bénévoles aura le plaisir de vous accueillir.



Point lecture

Tennis - Rappel

L'accès au terrain de tennis est assorti de la délivrance d'une carte et d'une clé.

Le tarif de la carte familiale annuelle est de 20 euros.

Si vous êtes intéressé(e), veuillez-vous adresser au secrétariat de la mairie ou à l'épicerie Près d'ici.



Balayage des trottoirs

Le prochain balayage des trottoirs aura lieu le mercredi 22 mai. Dans un souci d'efficacité, nous vous demandons de ne pas stationner vos véhicules sur le parcours de la balayeuse.

Rappel des horaires d'été d'ouverture de la déchetterie de Mer

Du 1^{er} mars au 31 octobre

Lundi - mercredi - vendredi : 14 h à 17 h 30 et Samedi : 8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h 30

La carte est à retirer au secrétariat de la mairie.

Rappel de la réglementation concernant le bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne **peuvent être effectués** que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30 ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Entretien de votre assainissement

Pour entretenir vos fosses septiques ou fosses toutes eaux, il est recommandé de la faire vidanger régulièrement.

La mairie va lancer une nouvelle intervention courant du mois de juin. Si vous êtes intéressé(e), vous voudrez bien vous inscrire en mairie.

La mairie vous communiquera la date de passage de l'entreprise afin de vous permettre d'être présent (e) ce jour-là ou de laisser l'accès libre là.

L'entreprise vous remettra un compte rendu d'intervention individuelle lors de son passage et une facture personnelle vous sera envoyée par l'entreprise.

Les Portes de l'emploi



Les dernières offres d'emploi :

- 30 ouvriers(ères) agricoles (maïs) - Mer et ses environs - CDD (15/06 au 15/06)
- Secrétaire comptable - Mer - CDD
- Mécanicien automobile - Mer - CCD avec possibilité de CDI
- Employé de ménage - Mer
- Electromécanicien industriel - Talcy - CDI
- Employé de ménage restaurant gastronomique - Muides sur Loire - CDD 2 mois

Contact : Annie MARTIN - Les portes de l'emploi - 1 rue Fortineau - MER - ☎ 02.54.81.37.69

